

ARRÊTÉ N° 21-030 PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DU COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT PUBLIC

SCRUTIN DU JEUDI 11 ET VENDREDI 12 FEVRIER 2021

- VU le code de l'éducation :
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;
- VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social ;
- le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 et la circulaire d'application du 5 janvier 2018 relative à la VU représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'Etat :
- VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les établissements publics de l'Etat :
- VU le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université;
- le décret n° 2019-1568 du 30 décembre 2019 prolongeant le mandat des élus aux instances VU représentatives du personnels de certaines communautés d'universités et établissements et universités;
- VU l'arrêté 14-010 du 5 décembre 2014 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel au comité technique pour 4 années ;
- VU l'avis du comité technique du 23 juin 2014 portant création d'un comité technique commun entre l'UCP et la Comue Upgo;
- VU l'avis du comité technique du 14 novembre 2019 portant prorogation des mandats des élus aux instances représentatives ;
- l'arrêté n° 20-108 du 13 novembre 2020 portant convocation des électeurs pour le renouvellement du VU comité technique d'établissement
- VU les avis favorables du comité technique des 13 et 27 novembre 2020 portant sur la mise en œuvre du vote électronique dans le cadre des élections professionnelles
- les arrêtés n° 21-007 du 11 janvier 2021 et 21-025 du 3 février 2021 portant organisation des élections VIJ pour le renouvellement du comité technique d'établissement

Considérant que le président de l'université est responsable de l'organisation des élections et qu'il lui appartient de convoquer les électeurs,

Considérant qu'en vertu du décret n° 2019-1095 susvisé les biens, droits et obligations de l'université de Cergy-Pontoise sont dévolus à l'établissement expérimental CY Cergy Paris Université.

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRETE

ARTICLE 1:

Les résultats des élections professionnelles du jeudi 11 février et vendredi 12 février 2021 des représentants des personnels au comité technique d'établissement de CY Cergy Paris Université sont proclamés. La répartition des sièges obtenus et les listes des noms des représentants des personnels sont en annexe 1 et 2.

ARTICLE 2:

La directrice générale des services CY Cergy Paris Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 17 février 2021

Le président de CY Cergy Paris Université

François GERMINET

ANNEXE 1 - Arrêté n° 21-030

Nombre d'électeurs inscrits	2 217
Nombre de votants	712
Nombre de votes blancs	66
Nombre de votes exprimés	646
Taux de participation	32,12 %

Nombre de voix obtenues par liste d'organisation syndicale et inter syndicale			
CGT-SNASUB-SNESUP-SUD EDUCATION	286	44,27 %	
A&I UNSA	192	29,72 %	
SNPTES	168	26,01 %	

Répartition des sièges entre les listes				
	titulaires	suppléants		
Nombre de sièges à pourvoir	10	10		
CGT-SNASUB-SNESUP-SUD EDUCATION	5	5		
A&I UNSA	3	3		
SNPTES	2	2		

Transmis au rectorat le : 16 mars 2021

Publié le : 16 mars 2021

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

ANNEXE 2 - Arrêté n° 21-030

Candidats déclarés élus

	LISTE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	CGT – SNASUB – SNESUP -SUD Education	Anne DULOUT	Aurélien LE FOULGOC
2	CGT – SNASUB – SNESUP -SUD Education	Xavier ABDEREMANE	Lolita BOUILLET
3	CGT – SNASUB – SNESUP -SUD Education	Aurore MERLE	Catherine TURPYN
4	CGT – SNASUB – SNESUP -SUD Education	Mehdi KHANEBOUBI	Nicolas PLOTTON
5	CGT – SNASUB – SNESUP -SUD Education	Corinne PACANOWSKI	Isabelle MEYRAT
6	A&I UNSA	Jean-Marie AGUERA	Annie ANTIGNY
7	A&I UNSA	Anne-Christine METZ	Nejib ABDELMOULA
8	A&I UNSA	Romain THIERRY	Linda PERDOUX
9	SNPTES	Valérie MIGNOT	Elhem GHORBEL
10	SNPTES	Noa RANDRIAMALAKA	Gilles MAYOT